

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE



Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par [REDACTED] SAS CELTIC
**DEMENGEMENTS, 78 Route de Quimper, 29 100
DOUARNENEZ** en date du 31 Mars 2026, relative à occuper
le Domaine Public pour le Stationnement d'un camion de
déménagement au droit du 1 rue de Paris à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter le déménagement au droit du 1 rue de Paris à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2026/037

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

- Article 1** **La SAS CELTIC DEMENGEMENTS est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Camion de déménagement, Du Mercredi 17 Juin 2026 au Mercredi 17 Juin 2026 Inclus soit pour une durée de Un (01) jour(s).**
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de **Sas Celtic Déménagements.**
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** La SAS Celtic Déménagements
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 3 Avril 2026.

Certifié exécutoire le 04/04/2026.

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

